

RÉSISTANCE SOCIALE

" La République sera sociale ou ne sera pas ! " J. Jaurès



SOMMAIRE

p1 et 2 : L'édito

p2 : Solidarité internationale

p3 à 6 : Dossier du mois :
à propos de la dépendance

p7 : Actualité sociale

p8 : Coup de gueule



L'ÉDITO

Après Ben Ali, c'est au tour de Moubarak de « dégager ». Soufflerait-il un vent de liberté pour les peuples soumis à un régime autoritaire ? Comme pour la Tunisie, il faut rester prudent sur ce qui va se passer en Egypte dans les mois qui viennent. A Tunis, c'est un premier ministre issu du clan Ben Ali qui dirige le pays. Au Caire, c'est l'armée qui est toujours aux commandes, même si elle promet de rendre le pouvoir aux civils. Surtout, au-delà du changement de président et de gouvernement, il ne faut pas oublier que c'est le refus du chômage, de la pauvreté, de la misère qui a poussé les peuples à se révolter, et à chasser, en quelques jours des dictateurs de 30 ans. Ce qui importe donc est la politique économique et sociale qui sera mise en oeuvre pour donner un espoir à une jeunesse nombreuse et en quête d'avenir. Comme dans les autres pays du Maghreb d'ailleurs, qui eux aussi risquent de connaître des secousses.

Cette région n'est pas la seule où une poignée de dirigeants s'accaparent les richesses pendant qu'une grande partie de la population a beaucoup de mal à survivre.

En France, même si on n'en est pas encore là, le divorce entre ceux qui nous dirigent et le peuple n'est jamais paru aussi profond. Une fois de plus Sarkozy lors de son show sur TF1 nous a seriné, avec de moins en moins de conviction, sa chanson que plus personne ou presque n'écoute. A part quelques confirmations comme sa volonté de « s'intéresser » à la dépendance – frère Guillaume, ne vois-tu rien venir ? –, pas grand-chose à retenir de cette prestation.

Je ne m'étendrai pas non plus sur la question des voyages à l'étranger de l'équipe gouvernementale, sinon pour faire remarquer que ces attitudes ne font que creuser encore le fossé entre le peuple et ses représentants, contribuant également à amplifier le discrédit d'un gouvernement que chacun perçoit de plus en plus comme étant celui des riches plus que celui de la France.

Et pendant ce temps-là, le chômage est reparti à la hausse, comme on pouvait s'y attendre. Ce qui n'empêche pas le gouvernement de supprimer 1 800 postes à Pôle emploi. On marche sur la tête !

Et pendant ce temps là, on apprend, par une étude récente, qu'un quart des 25 millions de salariés français gagnent moins de 9 000 euros annuels. Soit 6,25 millions de personnes gagnant moins de 750 € par mois, 73 % du SMIC. La paupérisation d'une grande partie de la population transparaît à travers la généralisation de l'emploi précaire et sous-payé.

Dans ce contexte, l'imbécillité de la RGPP et des suppressions de postes dans la Fonction publique prend tout son sens. Comme le disait un conseiller UMP de Paris, Jean Baptiste Menguy, « *Vous reprochez à l'Etat de vouloir détruire l'Education Nationale et, ce faisant, de supprimer 16 000 postes. Qui peut nier aujourd'hui que notre pays se doit d'avoir une attitude exemplaire dans la gestion de ses services publics et des finances publiques qui y concourent ? L'effort doit être assuré par tous les corps de l'Etat et l'E. N., avec près d'un million d'agents, doit prendre toute sa part dans la volonté de dépenser mieux et de façon maîtrisée...* ».

(suite page 2)

L'ÉDITO (suite)

Autrement dit, supprimer des postes c'est dépenser mieux... Nulle réflexion sur le rôle de ces emplois, sur l'utilité du service public dont ils relèvent. Comment mieux démontrer que la simple logique comptable s'oppose à l'intérêt général ? Médecins, enseignants, juges et mêmes policiers viennent pourtant de nous rappeler avec force ces derniers jours qu'à force de supprimer des emplois on finissait par mettre en danger le service public lui-même et par ne plus lui permettre de fonctionner.

Et pourtant, non contents de leur œuvre, encore inachevée certes, Sarkozy et son gouvernement pensent déjà au coup d'après en proposant d'inscrire dans le marbre constitutionnel l'objectif de « zéro déficit ». Outre que, s'ils y parvenaient, ce serait rogner sur les pouvoirs du Parlement, cette chasse au déficit budgétaire ne répond à aucune logique économique sérieuse. Mieux même : la réalité démontre le contraire. Tout le monde reconnaît, par exemple, que l'aide de l'Etat à l'automobile sous forme de prime à la casse a eu un effet bénéfique. Il fut même un temps où l'Etat jouait un rôle direct dans l'industrie, la sidérurgie par exemple, et l'emploi, comme notre balance extérieure, ne s'en portaient pas plus mal ! Preuve, s'il en est, que l'argent de l'Etat, quand il est injecté intelligemment, est efficace. Les banques ne diront pas le contraire, elles qui ont reconstitué leurs marges grâce à l'Etat, mais c'est une autre histoire !

Face à cette situation, on aimerait que l'opposition politique fasse plus clairement entendre sa voix. Mais chaque parti semble englué dans un jeu de primaires qui fait retomber tout le débat sur les personnes au lieu d'être d'abord une confrontation idéologique, dont on sait bien pourtant qu'elle est nécessaire à la Gauche.

Dans l'attente de cette prise de conscience, le rôle des organisations syndicales, associatives et collectives des salariés, est essentiel pour faire avancer le débat et maintenir la pression !

Marinette BACHE



SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Dossier suivi par Emilie KERDUJAL

Quand l'Islande réinvente la démocratie

par Jean TOSTI

Depuis le samedi 27 novembre, l'Islande dispose d'une Assemblée constituante composée de 25 simples citoyens élus par leurs pairs. Son but : réécrire entièrement la constitution de 1944 en tirant notamment les leçons de la crise financière qui, en 2008, a frappé le pays de plein fouet.

Depuis cette crise dont elle est loin d'être remise, l'Islande a connu un certain nombre de changements assez spectaculaires, à commencer par la nationalisation des trois principales banques, suivie de la démission du gouvernement de droite sous la pression populaire. Les élections législatives de 2009 ont amené au pouvoir une coalition de gauche formée de l'Alliance (groupement de partis composé des sociaux-démocrates, de féministes et d'ex-communistes) et du Mouvement des Verts de gauche. C'était une première pour l'Islande, tout comme la nomination d'une femme, Johanna Sigurdardottir, au poste de Premier ministre.

Très vite, le nouveau gouvernement se trouve face à un problème épineux : le règlement aux Pays-Bas et au Royaume-Uni d'une dette de 3,5 milliards d'euros suite à la faillite d'Icesave, banque en ligne dont les opérations étaient tournées principalement vers ces deux pays. Sous la pression de l'Union européenne, à laquelle les sociaux-démocrates souhaiteraient adhérer, le gouvernement fait voter en janvier 2010 une loi autorisant ce remboursement, ce qui reviendrait, pour chaque Islandais, à déboursier pendant huit ans une somme d'environ 100 euros par mois. Mais le président de la République refuse de ratifier la loi, dont le texte est alors soumis à un référendum. À plus de 93%, les Islandais votent contre le remboursement de la dette (6 mars), et depuis le problème reste en suspens.

C'est dans ce contexte que l'Islande décide de modifier sa constitution, qui en fait n'a jamais été vraiment rédigée : lorsqu'en 1944 la république avait été proclamée, on s'était contenté de recopier dans les grandes lignes la constitution du Danemark, pays dont l'Islande dépendait depuis plusieurs décennies, en remplaçant simplement le terme de "roi" par celui de "président de la République". C'est donc une nouvelle constitution qu'il s'agit d'écrire entièrement, et pour cela on a décidé de faire confiance au peuple souverain. Il y a eu d'abord un appel à candidatures (tout le monde pouvait se présenter à l'exception des élus nationaux, à condition d'avoir dix-huit ans révolus et d'être soutenu par au moins trente personnes) auquel ont répondu 522 citoyennes et citoyens. C'est parmi eux qu'ont été élus les 25 constituants.

Ces derniers commenceront à se réunir à la mi-février et rendront leur copie avant l'été. Parmi les propositions qui reviennent le plus souvent, on peut noter la séparation de l'Église et de l'État, la nationalisation de l'ensemble des ressources naturelles et une séparation claire des pouvoirs exécutif et législatif.

Certes, l'Islande n'est qu'un petit pays d'environ 320 000 habitants. Elle donne cependant là une belle leçon de démocratie aux grands États dont la France : songeons que, dans notre pays, la réforme constitutionnelle de 2008 a été entièrement rédigée à l'Élysée, et que les parlementaires ne l'ont adoptée qu'à deux voix près après avoir été soumis pendant des semaines à des pressions intolérables de la part du chef de l'État.

Article publié sur : www.cadtm.org (comité pour l'annulation de la dette du tiers monde)

LE DOSSIER DU MOIS

À PROPOS DE LA DÉPENDANCE

Par Jean-Claude Chailley, secrétaire général de Résistance Sociale

Cet enjeu a été présenté comme LE « débat national » du 1^{er} semestre 2011 par N. Sarkozy et F. Fillon. Les vœux du président de la République ont érigé cette problématique en axe de réforme prioritaire pour le gouvernement avant la fin du quinquennat.

Tout d'abord il convient de s'interroger sur les termes du débat et les intentions du gouvernement.

Pour quelles raisons, au vu du faible enjeu financier, en faire un des principaux axes politiques ? Est-ce vraiment la dépendance, l'autonomie des personnes âgées qui est en jeu, lorsque F. Fillon, dans son discours de politique générale du 25 novembre 2010, la situe dans le cadre **d'une « concertation sur la protection sociale » ?**

« Cette concertation nationale aura évidemment pour but immédiat de traiter de la question de la dépendance », ...mais elle devra aussi « examiner les voies et moyens de **réguler les dépenses de santé, de fixer la part des régimes obligatoires et complémentaires, de diversifier les modes de financement** ».

Il y a donc fort à craindre que sous prétexte d'un enjeu présenté comme sociétal répondant au vieillissement de la population et à son corollaire, l'augmentation de la dépendance, il y ait une volonté d'enterrer un des plus grands acquis sociaux du XX^{ème} siècle : la Sécurité sociale.

I - DÉPENDANCE, AUTONOMIE, HANDICAP, DE QUOI PARLE-T-ON ?

1°) Les termes employés, que ce soit « dépendance » ou « perte d'autonomie », ne sont pas satisfaisants. La dépendance est le fait d'être « subordonné » à quelqu'un, par exemple pour se laver, s'habiller. C'est une notion fort déplaisante s'agissant des anciens.

De plus, la dépendance est une notion variable, voire politique. Actuellement elle dure peu de temps : l'APA est versée 2 ans et 11 mois pour les hommes, 4 ans et 5 mois pour les femmes, 4 ans en moyenne. Quant à l'autonomie, c'est la capacité de décider de façon autonome, qu'on puisse exécuter ce qu'on décide ou non.

On peut donc être autonome (notion mentale) tout en étant dépendant (notion physique). Mais le langage courant privilégie davantage le psychique : pouvoir décider et mettre en œuvre.

2°) Dépendance et handicap

La dépendance concerne tous les âges. C'est un handicap, dont elle fait légalement partie depuis la

loi du 11 février 2005. Mais le gouvernement tient à les tenir séparés. Il y a lieu de se poser la question des raisons de cette volonté de distinction.

Il y a peut-être une raison pragmatique pour le gouvernement de limiter le rapport de force, en refusant d'entrer en conflit avec les associations de familles fort bien organisées s'occupant de la prise en compte des handicaps.

Mais il y a surtout une logique libérale totalement assumée par Mme Hélène Gisserot, procureur général honoraire près la Cour des Comptes, qui dans son rapport de mars 2007 pose comme s'il s'agissait d'un principe immuable qu'un « risque prévisible » s'assure ! Economiquement, il est clair que tout risque prévisible peut constituer une manne financière pour des assurances privées. Mais notre société a également inventé la Sécurité sociale pour cela.

Donc si le principe est vrai l'application de celui-ci aboutit à deux choix de sociétés radicalement opposés.

3°) Qui est concerné aujourd'hui par l'indemnisation de la dépendance ? 7 % des plus de 60 ans.

La plupart des plus de 60 ans sont autonomes et contribuent à la vie économique et sociale. 3,4 millions ont besoin d'aide, dont environ la moitié de la famille, à 80 % pour les tâches ménagères (rapport Hélène Gisserot).

L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) est versée à environ 1,2 million de personnes, soit environ **7% des plus de 60 ans**, 1,2% des Français.

4°) La liaison maladie-dépendance

- Il y a bien souvent un lien direct. Il y a par exemple 850 000 Alzheimer et apparentés. La dépendance est indissociable de la maladie.

- Le lien de conséquence entre la maladie et la dépendance n'est guère abordé dans les rapports car il induit qu'on est dans le champ de la Sécurité sociale, et même de l'Assurance maladie. C'est le contraire que souhaitent le gouvernement et le MEDEF, qui veulent au contraire dissocier ce « risque ».

II - DES SOMMES EN JEU MODESTES

1°) Les dépenses en 2009

Dépenses 2009 (rapport de la Commission des affaires sociales de Mme Valérie Rosso-Debord sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes ; juin 2010)

Divers (M €)	Sécurité sociale (M €)	CNSA (M €)	Administrations publiques locales (M €)	Total (M €)
300	13 500	2 900	4 900	21 600

La dépendance représente donc à peine 1 % du PIB et 5 % des dépenses de la Sécurité sociale (en 2009 celles-ci étaient de 427 milliards d'euros)

De plus cette comptabilisation « dépendance » est hautement politique : on crée un budget «DEPENDANCE» conceptuellement SEPARÉ de la Sécurité sociale, bien que plus de la moitié des dépenses soit financée par celle-ci sous les postes Sécurité Sociale et une partie de la CNSA. C'est un choix idéologique.

2°) Les dépenses départementales

Les Conseils généraux versent plus de 5 milliards d'euros d'APA et d'aide sociale. Comme dans de nombreux domaines (logements, RMI, etc.), l'Etat ne respecte pas ses engagements financiers qu'il ne cesse pourtant de minorer. Mais la somme elle-même ne représente guère plus de la moitié de ce que coûte par exemple la dernière réforme de la taxe professionnelle (9 milliards d'euros).

3°) Les dépenses des caisses nationales

Contre l'avis des syndicats a été créée en 2004 la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées). Celle-ci verse environ 3 milliards d'euros (dont une partie provient de la CNAV).

4°) Même les projections alarmistes ont des conséquences financières modestes

Même en se basant sur une évolution démographique de 1 % par an, cela ne fait que 0,5 point de PIB à dégager. Même en doublant cet effort afin d'obtenir un service public de qualité (pourtant moins coûteux, à qualité égale et même supérieure au privé), on reste dans des sommes

qui ne méritent pas « une concertation nationale », ni que l'on présente cette réforme comme celle de la décennie, voire du siècle.

L'argument de l'urgence économique ne tient donc pas.

III - « UN CONTEXTE DE FINANCES PUBLIQUES EXSANGUES »

On ne peut que s'étonner que le rapport Rosso-Debord consacre autant de pages à « la crise », à « la dette », à des « déficits publics croissants au sens de Maastricht ». En effet, lorsqu'on parle de réforme à 20, 30 ou 40 ans, soit on considère qu'on « commence à sortir du tunnel », et alors la référence aux difficultés actuelles tombe d'elle-même, soit on considère que la politique menée est incapable de sortir le pays de la crise, et passer la main serait un acte de salubrité publique !

De nouveau la crise sert de prétexte pour accélérer la régression sociale, attaquer la Sécurité sociale. Les propositions du rapport vont en ce sens.

IV - LES PROPOSITIONS DU RAPPORT DE L'UMP VALERIE ROSSO-DEBORD, AU NOM DE SARKOZY – FILLON – BACHELOT – MARIE-ANNE MONTCHAMP

Ces propositions découlent logiquement de la méthode employée, qui s'impose au fil des ans : la concertation (réelle ou fictive) a progressivement remplacé toute idée de négociations avec les partenaires syndicaux, entraînant des rapports univoques ayant pour seule finalité de justifier les régressions sociales voulues par le gouvernement et le MEDEF.

Alors, bien sûr, on affirme que la consultation a un sens. Ainsi, le gouvernement prétend que rien n'est tranché et fait mine de s'interroger pour qu'il y ait « débat national » jusqu'à l'arbitrage prévu par François Fillon... en été !

Le gouvernement redéploie la tactique employée pour la réforme des retraites sur un sujet qu'il juge moins sensible et plus facilement vendable (nous sommes tous potentiellement dépendants si on ne fait rien on ne pourra pas subvenir à nos besoins, ce sont nos enfants et petits-enfants qui paieront, etc.). Bref la concertation se définit surtout comme la méthode permettant au gouvernement de refuser la négociation.

La preuve : le rapport Rosso-Debord est **affirmatif** dans ses propositions. Celles-ci s'inscrivent bien évidemment dans la mise en œuvre de la loi HPST (économies par rationnement des soins, franchises, transfert aux mutuelles, privatisation).

Voici les propositions principales qui méritent toute notre attention car **nous avons ici les germes de ce qui peut être le principe de la réforme majeure de la Sécurité sociale : ce qui devrait relever de la Sécurité sociale peut-être livré par petits bouts aux milieux financiers.**

Proposition n° 12 : rendre obligatoire dès l'âge de cinquante ans la souscription d'une assurance perte d'autonomie liée à l'âge

« La perte d'autonomie peut être aujourd'hui couverte dans le cadre d'un contrat individuel – signé entre l'assureur et l'assuré et comportant des clauses qui normalement sont définies d'un commun accord – ou d'un contrat collectif, souscrit par une entreprise, une mutuelle ou une association au bénéfice de ses salariés ou adhérents... si ces derniers conservent leur autonomie jusqu'à leur décès, leurs cotisations sont mutualisées et bénéficient à l'ensemble des assurés (comme dans le cas des assurances habitation ou automobile) ».

Il s'agit donc principalement **d'une assurance individuelle obligatoire auprès de compagnies d'assurance ou de mutuelles, PAS DE COTISATION A LA SECURITE SOCIALE.** Voilà qui va intéresser Axa, Médéric... Pour l'UMP on s'assure contre l'Alzheimer...comme on assure « son logement, sa voiture ». C'est « innovant » comme dirait N. Sarkozy. Pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Les accidents de sport, le cancer, le SIDA pourraient également répondre à cette logique.

Proposition n° 11 : récupération sur succession. Selon certaines conditions, la personne dépendante aura le choix entre bénéfice de l'APA et récupération sur succession. Beaucoup de personnes âgées renonceront à toute aide pour ne pas amputer le peu qu'elles auront à donner à leurs enfants ; nous connaissons déjà des maintiens à domicile qui ne sont basés que sur ces considérations et conduisent à des situations maltraitantes pour les personnes âgées.

Proposition n° 13 : revoir (augmenter) les taux de la contribution sociale généralisée applicable aux pensions de retraite... Nouvelle amputation du pouvoir d'achat des retraités, qui ont pourtant déjà perdu 25 % depuis les décrets Balladur, la réforme Fillon...

Proposition n° 15 : exclure les GIR 4 (Groupes Iso Ressources) de l'APA. GIR 4 est le 4ème des 6 niveaux de dépendance. Les niveaux 5 et 6 n'ont pas droit à l'APA. Les GIR 4 concernent la moitié des bénéficiaires de l'APA. On attendra que la personne soit dénutrie, qu'elle chute, se

casse le col du fémur et soit alors GIR 3... ou GIR 2... ou décédée !

De plus, les patients atteints d'Alzheimer peuvent conserver longtemps un bon degré d'autonomie suivant la grille AGGIR... et donc ne bénéficier que plus tardivement d'aides avec là aussi, retards, épuisement des ressources familiales.

Enfin, un des axes majeurs du gouvernement, puisque repris par Valérie Rosso-Debord et Hèlène Gisserot, est celui des maisons médicalisées « low cost », avec du personnel « low cost ».

Profitant du sentiment d'injustice ressenti par les familles lorsqu'elles mettent en corrélation le coût prohibitif des maisons de retraite et les conditions de vie et d'attention dont il est question, il s'agit de créer, non pas un véritable service public mais son strict opposé : des maisons de retraite « low cost ». Ainsi, Valérie Rosso-Debord met en avant le groupe multinational Korian (220 établissements, 21 000 lits) qui travaille sur des « modules » pour faire « chuter le coût de construction de 200 euros le mètre carré ». Hèlène Gisserot, quant à elle, souhaite « éviter la surqualification des interventions, qui ferait croître les coûts de prise en charge...et pourrait constituer un frein à l'insertion des chômeurs les moins qualifiés »... Bref, du personnel sous-qualifié et sous-payé, totalement pressurisé. L'objectif est de conquérir un « marché » financièrement intermédiaire, laissant au public ceux qui ont des moyens insuffisants, qui iront là où on voudra bien les accepter.

Toutes ces « pistes » du gouvernement sont inacceptables. Il en est de même pour la création de la cinquième branche de la Sécurité sociale.

IV - CREATION D'UNE 5^{ème} BRANCHE DE LA SECURITE SOCIALE, OU COMMENT INTRODUIRE DES FONDS DE PENSION DANS LA SECURITE SOCIALE...

Actuellement il existe 4 branches dans la Sécurité sociale : maladie, vieillesse, famille, AT-MP (accidents du travail - maladies professionnelles). Il existe 4 risques dans la branche Assurance maladie : maladie, maternité, invalidité, décès.

Pourquoi créer une 5^{ème} branche alors que l'objet visé peut être couvert par les 4 existantes ?

Il n'y a aucune raison de le faire, sauf bien sûr à le faire financer par une assurance privée... ce qui est inacceptable car **CE SERAIT INTRODUIRE DES ASSURANCES PRIVEES, DES FONDS DE PENSION, DANS LA SECURITE SOCIALE.**

Le risque est réel de voir ainsi privatisée en partie la Sécurité sociale.

Comment donc prendre en compte ce « risque » dans une société qui aspirerait à l'égalité, à la solidarité, à un traitement digne de la fin de vie, à une prise en charge réel du handicap et de la grande vieillesse ?

PROPOSITION : LA DÉPENDANCE DOIT ÊTRE PRISE EN CHARGE DANS LE CADRE DE L'ASSURANCE MALADIE

La dépendance est difficilement dissociable de la maladie. Il paraît donc assez logique que sa prise en charge le soit par la branche maladie. Les pistes à explorer sont les suivantes :

1°) Faut-il créer un 5ème risque (dans l'assurance maladie) ?

La création d'un 5ème risque de l'Assurance maladie est ouverte à débat car il risque d'y avoir confusion dans la population avec la proposition de N. Sarkozy de 5ème branche de la SS. On peut lui préférer l'intégration pure et simple au risque maladie sans commencer à créer un précédent : 5ème risque, puis 6ème, 7ème ...

2°) Financement : ni assurance obligatoire, ni 2ème jour de travail gratuit

La Sécurité sociale finance déjà plus de la moitié de la dépendance. Les montants supplémentaires à couvrir à terme sont modestes en comparaison du total (174 milliards d'euros pour l'assurance maladie en 2009). Un service public, avec aide à la pierre, peut être d'excellente qualité, avec un coût moindre que les multinationales à la recherche de taux de profit extravagants. Il n'y a donc aucune raison d'obliger les salariés à prendre une assurance spéciale, ni d'augmenter la CSG des retraités, ni à donner une 2ème journée de travail

gratuit, ni à étrangler un peu plus les départements. Le débat sur les retraites a ouvert **de nombreuses pistes de financement**, pour des montants infiniment supérieurs (4 à 6 points de PIB), à commencer l'augmentation des salaires et la création d'emplois qui restent l'objectif majeur.

3°) Création d'un véritable service public de la prise en charge des séniors

Il est simple d'en énoncer le principe, mais si des avancées sont faites dans le domaine public le secteur privé dégage des plus-values outrancières sur un secteur qui vit sur l'organisation de la liquidation de la succession au profit de l'organisme privée *de facto* et de subventions publiques. Or finir sa vie dans la dignité est un enjeu qui ne peut pas être laissé aux mains du privé. Cela nécessite le développement d'un secteur public fort. Mais ne faudrait-il pas « départementaliser » les maisons de retraite ? ... à définir collectivement lors de la réunion.

Ce texte, incluant la proposition initiale de l'UNRPA, a été rédigé par Jean-Claude Chailley pour être soumis au débat de l'assemblée plénière du CDDSP-Paris du 20/01/2011 qui regroupa l'UNRPA, l'UD CGT Paris, l'UFAL, Solidaires Paris, la FSU Paris, le CNDP, le PCF Paris, le PS Paris, la FASE et bien sûr Résistance Sociale. La version finale de ce texte, pas très éloignée de cette proposition, est disponible sur : <http://www.convergence-sp.org> (-> Collectifs locaux -> Paris). Il a été proposé comme la contribution de Convergence Nationale au Etats Généraux des services publics qui ont eu lieu à Orly les 29 et 30 janvier 2011.

Il faut donner aux Conseils de Prud'hommes les moyens de fonctionner

Plus de moyens pour garantir aux salariés un meilleur accès au Juge :

**71 salariés mettent en cause la responsabilité de l'Etat en dénonçant des délais de procédure excessifs
Les Syndicats et les Ordres sont à leurs côtés**

Alors que le procès prud'homal doit permettre aux salariés de défendre leurs droits au regard de créances alimentaires nécessaires au quotidien, l'accès au juge ne leur est plus assuré qu'au terme de longs mois, qui se muent bien souvent en longues années d'attente : un cadre attend deux ans au minimum pour que son affaire soit entendue à Nanterre.

Pour plaider de nouveau son dossier devant le juge départiteur, un travailleur de la Seine-Saint-Denis attend entre 30 et 36 mois. Plus généralement, il est monnaie courante que s'écoulent au moins 10 à 12 mois entre l'audience de conciliation et l'audience de jugement, et après les plaidoiries, il faut encore patienter des mois pour obtenir le prononcé de la décision (il n'est pas rare que les délibérés soit plusieurs fois prorogés), puis l'envoi du jugement.

Justiciables, Syndicats, Avocats, Conseillers prud'hommes
seront tous présents le 15 février
sur les marches du Palais de justice de Paris
pour rappeler à l'Etat que la justice sociale est une priorité
qu'il ne peut continuer à ignorer !

Premiers signataires du communiqué : AFMI (Association Française des Magistrats Instructeurs), CFE-CGC (Confédération Française de l'Encadrement- Confédération Générale des Cadres), CGT (Confédération Générale du Travail), FO (Force Ouvrière), UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes), SAF (Syndicat des Avocats de France), Union Syndicale Solidaires, SM (Syndicat de la Magistrature), USMA (Union Syndicale des Magistrats Administratifs)

ACTUALITÉ SOCIALE

Pour les hôpitaux publics, la lutte doit s'amplifier !

Par Marinette BACHE

Résistance Sociale a, depuis toujours, été aux côtés de tous ceux, professionnels ou usagers, qui luttent pour le maintien d'un réseau dense d'hôpitaux publics sur l'ensemble du territoire. C'est la raison de notre soutien, entre autres, à la Coordination de défense des hôpitaux et maternités de proximité.

Le gouvernement s'attaque également aux CHR et CHU.

Ainsi, je partage l'inquiétude des soignants devant la note de l'Agence régionale de santé qui prévoit la réorganisation des urgences chirurgicales de 7 départements de la région parisienne. « Réorganisation », bel euphémisme pour parler de la fermeture, à partir de 18h, de la plupart des blocs opératoires en Ile-de-France ! Ne resterait qu'un hôpital par département hors Paris. « *Les SAMU, déjà fortement sollicités, devront en plus répondre en urgence à des demandes de transfert pour déplacer des patients vers l'unique hôpital départemental qui sera débordé.* » soulignait, à juste titre, le communiqué de l'Association des médecins urgentistes.

En fait, nous nous trouvons confrontés à la poursuite de la logique comptable qui guide le gouvernement et le ministère de la Santé. La loi Bachelot a déjà mis à mal l'hôpital public. L'AP-HP s'est, lors de la réunion de son conseil de surveillance de septembre 2010, vu imposer, en une seule séance et sans aucune concertation, ni avec les personnels, ni avec les usagers, ni avec les élus, un scandaleux plan dit stratégique et dont on voit bien que la seule stratégie consiste à venir à bout d'un service public qui s'obstine à résister et à être performant tout en étant au service de toute la population sans distinction aucune et en particulier sans distinction de fortune ! Depuis, la Direction générale s'acharne « *sans brutalité mais avec détermination* » (dixit Mireille Faugère) à regrouper les 37 hôpitaux en 12 groupes. On comprend l'inquiétude des personnels pour avoir vu le résultat de ce type de restructuration. Surtout quand la première application consiste à supprimer la moitié des instances de concertation. Et ce sont 4 000 emplois supplémentaires qui seront supprimés d'ici 2013.

Aujourd'hui, c'est le CHU Henri Mondor qui est dans la ligne de mire. Je vous invite à apporter votre soutien à la Coordination nationale en signant la pétition que vous trouverez ci-dessous.



Nous ne laisserons pas fermer le service de chirurgie cardiaque du CHU HENRI MONDOR de CRÉTEIL !!!

Face à la fermeture annoncée du service de chirurgie cardiaque, seul service de ce type dans l'est francilien, par M. Claude Evin, Directeur général de l'Agence régionale de la santé (ARS) d'Ile-de-France, ceci sans aucune concertation, c'est l'ensemble des services médicaux de l'Hôpital Henri Mondor, comme ceux du Centre hospitalier universitaire (CHU), qui sont menacés dans leur existence. C'est la Recherche et la santé publique des populations du Val-de-Marne (94) et de la Seine-et-Marne (77), qui sont mises à mal par cette décision autoritaire.

C'est pourquoi, NOUS, Usagers, Personnels et leurs Syndicats, Médecins et Universitaires, Elu-e-s, ... signataires de cet appel, exigeons de l'ARS IDF le maintien du service de chirurgie cardiaque et de l'ensemble des activités du groupe hospitalier H. Mondor/A. Chennevier comme ceux du CHU.

Nom - Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

A retourner à RESO – 121 avenue Ledru-Rollin –
75011 Paris

NOTRE SANTÉ EN DANGER : LE 2 AVRIL 2011, TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION !

La mise en œuvre par le gouvernement de la loi HPST-Bachelot-Sarkozy frappe de plein fouet nos hôpitaux, nos maternités, nos centres d'IVG... C'est tout notre service public de santé qui se détériore, tant pour celles et ceux qui en ont besoin que pour celles et ceux qui y travaillent. Les franchises médicales, les déremboursements, les dépassements d'honoraires, les restructurations hospitalières, les privatisations, le démantèlement de la Sécurité sociale, la réforme de la dépendance, la mise à mal de la psychiatrie publique... remettent en cause l'accès aux soins pour des millions de nos concitoyens.

USAGERS, PERSONNELS & ÉLUS... IL EST TEMPS DE RÉAGIR ENSEMBLE !

Organisations associatives, syndicales et politiques nationales représentant usagers, personnels et élus : AC (Action Consommation), AMUF (Association des médecins urgentistes de France), ANCI (Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception), ANECR (Association nationale des élus communistes et républicains), Appel des Appels, ATTAC (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne), CADAC (Coordination des associations pour le droit à la contraception et à l'avortement), CGT (comité confédéral national), CNCF (Collectif national contre les franchises, pour l'accès aux soins partout et pour tous et pour une sécurité sociale solidaire), CNDP (Comité national pour les droits des femmes), CNCDHMP (Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité), CNCDPSP (Convergence nationale des collectifs pour la défense et la promotion des services publics), Coordination des Étèves Infirmiers, Europe Écologie - Les Verts (commission santé), Femmes Égalité, FSU, EGSP (États généraux du Service public), ESS (Ensemble pour une santé solidaire), FASE (Fédération pour une alternative sociale et écologique), Gauche Unitaire, La Santé n'est pas une marchandise, Le Planning familial, Les Alternatifs, Mais c'est un Homme, Manifeste des Médecins Solidaires, M'PEP (Mouvement politique d'éducation populaire), NPA, PC, PCOF, PG, PS, Résistance Sociale, République et Socialisme, SMG (Syndicat de la médecine générale), SNASS-CGT (ARS - Cohésion Sociale), SNPST (Syndicat national des professionnels de santé au travail), SUD Santé Sociaux, SUD Union Fédérale Protection Sociale, UCMSF (Union confédérale des médecins salariés de France), UFAL (Union des familles laïques), UNRPA (Union nationale des retraités et personnes âgées), USP (Union syndicale de la psychiatrie), Union Syndicale Solidaires,...

COUP DE GUEULE

Pacte de compétitivité : mille fois non !!!

Par Pierre KERDRAON, vice-président de Résistance Sociale

Lors du dernier Conseil européen, Angela Merkel et Nicolas Sarkozy ont sorti une nouvelle arme : le pacte de compétitivité. De quoi s'agit-il ? D'ajouter au pacte de stabilité budgétaire une vis supplémentaire autour de six points contraignants dont le recul de l'âge de la retraite, l'interdiction de l'indexation des salaires sur les prix ou encore la fixation d'une limite au déficit budgétaire, comme voudrait l'inscrire Sarkozy dans la Constitution française, à l'image de l'Allemagne.

Tout cela, bien sûr, à un moment où l'inflation refait son apparition. Le pétrole est revenu à son niveau record de 2008, les prix des autres matières premières s'envolent, le gouvernement lui-même reconnaît que ceux des produits de première nécessité vont augmenter. L'alignement de l'indexation des prix sur l'inflation n'apparaît dès lors que justice pour les salariés, sauf à ce que ceux-ci voient une fois de plus leur pouvoir d'achat rogné de manière importante, au moment où les plus riches reçoivent des cadeaux des gouvernements comme en France avec la suppression annoncée de l'impôt sur la fortune.

Quant à un nouveau recul de l'âge de la retraite qui pourrait être calqué sur celui de l'Allemagne (67 ans en 2025), cela apparaît d'autant plus aberrant que même l'argument démographique – le vieillissement de la population – ne peut pas être avancé pour justifier ce recul puisque les démographies française et allemande ne sont pas comparables (la population de l'Allemagne va diminuer, celle de la France va continuer d'augmenter).

Même chose en ce qui concerne le troisième volet du projet – le déficit budgétaire. Lors du Conseil européen de décembre, les Etats avaient plus ou moins accepté que la Commission européenne ait un droit de regard sur leur budget intérieur. Là, il s'agit d'aller encore plus loin, en fixant une barre constitutionnelle, comme en Allemagne, au-delà de laquelle le déficit serait interdit. Cela, bien sûr, est conforme à l'idéologie traditionnelle des libéraux, pour qui l'intervention de l'Etat dans l'économie est néfaste, mais ne repose sur aucune réalité économique. L'augmentation des dépenses publiques peut permettre, au prix d'un certain déficit budgétaire, de créer des emplois, donc de diminuer le chômage, ce qui se traduit par des recettes supplémentaires pour l'Etat qui augmentent encore si la consommation progresse (notamment par le biais de la TVA).

On voit bien que ce projet de pacte de compétitivité a avant tout pour but d'enfermer les nations dans un carcan libéral dont elles ne pourraient sortir qu'avec difficulté tant est grande l'interdépendance économique entre les états – européens notamment. Au-delà, il apparaît comme une fuite en avant de la part de gouvernants qui suscitent de plus en plus de grogne de la part de leurs concitoyens.

Espérons qu'à l'image de la Confédération européenne des syndicats, les eurodéputés de gauche seront capables de s'opposer avec résolution à ce projet néfaste qui doit être combattu avec le plus grand acharnement.

VOUS AUSSI, REFUSEZ LA RÉSIGNATION, ADHÉREZ À RÉSISTANCE SOCIALE !!!

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de RESO, association loi 1901

Siège social :

121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet : www.resistancesociale.fr
Courriel : webmaster@resistancesociale.fr

Présidente de RESO et directrice de la publication :

Marinette BACHE

NOM PRENOM :

ADRESSE :

TEL : Portable :

E-mail :

J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros

Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

Je souhaite diffuser le journal autour de moi. Adressez-moi exemplaires par envoi.

À retourner à : RÉSO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)